

Commune déléguée
BOISEMONT

Commune déléguée
CORN Y

Commune déléguée
FRESNE L'ARCHEVÊQUE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le neuf Juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoints présents : M. BERNARD Pascal, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, M. BURETTE Guy, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

Conseillers présents : Mme BERNARD GARCIA Catherine, M. CHERON Julien, Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUGARD Virginie, M. FLEURY Jean-Luc, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme LEMAIRE Corinne, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, M. QUILLET Guillaume, M. THROUDE Aurélien.

Pouvoir(s) : Mme BULKAEN Francine à Mme BERTOU Aline
M. LANCIEN Dominique à M. BURETTE Guy
Mme OBRY Edwige à Mme BERTOU Aline
Mme PLUVIOSE Marie à M. BERNARD Pascal

Secrétaire de séance : Madame DUGARD Virginie

Approbation du compte rendu du 26/05/2020

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 26 mai 2020 est approuvé.

Délibérations :

Vote des 2 taxes d'imposition : taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie

Après avoir voté le lissage des taux l'année dernière, pour une durée de 12 ans, nous devons voter chaque année, le nouveau taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie.

Voici les taux proposés pour l'année 2020 :

	BOISEMONT	CORN Y	FRESNE L'ARCHEVÊQUE
Taxe foncière bâtie	18,79%	18,43%	20,94%
Taxe foncière non bâtie	34,17%	36,50%	41,21%

Jean-Luc FLEURY : Les taux vont-ils augmenter tous les ans ?

Aline BERTOU : Avec le lissage, au bout des 12 ans les taux s'équilibrent, les trois communes déléguées auront le même taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Vote des subventions aux associations

↳ Pour la commune déléguée de Boiesmont :

- Athlétique Club Andelysien 50€
- Associations de marche et de musique 200€
- CSA Ping-pong 50€

↳ Pour la commune déléguée de Corny

- La croix rouge 100€
- Fondation du patrimoine 100€
- CFAIE (Centre de Formation pour les Jeunes) 70€
- Maison Familiale et Rurale 70€

– Comité des fêtes de Corny	1000€
– AALEC	1500€
– Défense du souvenir	100€
<u>Pour la commune déléguée de Fresne L'Archevêque</u>	
– L'athlétique Club Andelysien	250€
– Club Fréxinois	610€
– Club Sportif Andelysien	31€
– Comité des fêtes	1500€
– La croix rouge	30€
– ESVO (club de Foot)	300€
– Hôpital Saint Jacques des Andelys	30€
– La prévention routière	15€
– Les Papillons blancs	75€
– NAFSEP (association des scléroses)	15€

Il n'y a plus de subvention pour l'association « Les Vikings » sur la commune déléguée de Fresne L'Archevêque car avec peu de personnes présentes à la réunion, M. Posier nous a fait part de son souhait d'arrêter. Nous le remercions pour les 18 ans de bons et loyaux services mais aucune personne n'a souhaité reprendre. L'association va être dissoute.

La subvention d'un montant de 723.10€ dédiée aux diverses vacances est reportée sur le budget du CCAS.

Willy HORCHOLLES : Le comité des fêtes de Boisemont ne demande pas de subvention, comment se finance-t-il ?

Aline BERTOU : Grâce à ses fonds propres dus aux manifestations organisées dans l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Tarification des frais scolaires pour l'année 2020/2021

Madame le Maire propose de garder les mêmes tarifs pour les frais scolaires que l'année dernière étant donné la conjoncture actuelle.

Maternelle : 1 269,07€

Elémentaire : 558,33€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Tarification cantine pour l'année scolaire 2020/2021

Comme prévu l'année dernière, Madame le Maire propose d'uniformiser le prix du repas sur tout le territoire de Frenelles en Vexin :

TARIFS PAR ENFANT			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
FRENELLES EN VEXIN	3,16€	3,16€	2,86 €
MESNIL VERCLIVES	3,47 €		
COMMUNES EXTÉRIEURES	4,27 €		
Pénalité en cas de retard de paiement répitif par enfant	20€		

Willy HORCHOLLES : Pourquoi les enfants des communes extérieures paient plus cher que les enfants de Frenelles en Vexin ?

Aline BERTOU : Il est normal que les enfants extérieurs paient un tarif plus élevé, le service cantine est déficitaire. Pour les enfants de Frenelles en Vexin le déficit est financé par les impôts des habitants.

Corinne Lemaire : Mes enfants étaient scolarisés à l'extérieur de la commune, le prix du repas était plus cher par rapport aux enfants de la commune qui fournissait le repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Tarification périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021

Madame le Maire propose les tarifs suivants qui sont les mêmes que l'année scolaire 2019/2020

TARIFS PAR ENFANT A LA DEMI-HEURE ET PAR CRENEAU				
Revenus mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	Goûter
De 0€ à 2 439€	0,50€	0,45€	0,35€	0,20€
De 2 439,01€ à 4 269€	0,80€	0,70€	0,55€	0,20€
Supérieurs à 4 269,01€	1,10€	0,95€	0,80€	0,20€
Pénalité en cas de retard par enfant	20€ fixe et 10€ la demi-heure.			

Jours et heures d'ouverture :

- **Matin et soir :** lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h00 à 8h35 – 16h30 à 19h00.

Créneaux :

- **Matin :** 7h00 à 7h35 – 7h35 à 8h05 – 8h05 à 8h35.
- **Soir :** 16h30 à 17h00 – 17h00 à 17h30 – 17h30 à 18h00 – 18h00 à 18h30 – 18h30 à 19h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Validation des modifications du règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire

Les modifications qui ont été apportées concernent tout particulièrement les pénalités.

En annexe les règlements modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Tarification des salles des fêtes, des concessions de cimetière et columbarium

Les différents tarifs seront uniformisés au fur et à mesure des années.

– Salle des fêtes :

Location du vendredi soir au dimanche soir,			Location 5h/ 4h pour Corny		Location 8h		Vaisselle	
Salle des fêtes	Frenelles en Vexin	Hors commune	Frenelles en Vexin	Hors commune	Frenelles en Vexin	Hors commune	Frenelles en Vexin	Hors commune
BOISEMONT	215€	365€	100€	125€				
CORNY	150€	250€	30€	60€	60€	120€	25€	50€
FRESNE L'ARCHEVÊQUE	150€	250€						

Réservation et caution 300€

– Cimetière :

Concession cimetière			Concession columbarium	
	30 ANS		50 ANS	20 ANS
	1 à 3 places	4 à 6 places		
BOISEMONT	205 €	250 €	200 €	285 €
CORNY	205 €	250 €		
FRESNE L'ARCHEVÊQUE	120 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Désignation des représentants auprès des organismes extérieurs

- Election des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure

En application de l'article L2122-33 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 7 modifié des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaire qui siègera au comité syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Titulaire : Dominique LANCIEN

Suppléant : Tony HUMBERT

- Election des délégués pour siéger au Syndicat de Voirie Vexin Seine

Nous devons nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du syndicat SVVS

Titulaire : Aline BERTOU

Suppléant : Pascal BERNARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Commission communale des impôts directs

Il convient de constituer la commission communale des impôts directs en proposant 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, qui seront présentés au Directeur des services fiscaux qui retiendra 6 titulaires et 6 suppléants.

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, nous devons délibérer pour proposer une liste de 12 noms titulaires et 12 noms suppléants résidant sur la commune

<u>Commissaire Titulaire</u>	
1. Francine BULKAEN	7. Antoine DUBOIS
2. André PIARD	8. Jean-Marie POLVE
3. Richard LAVALLÉE	9. Jacqueline DA SILVA
4. Virginie DUGARD	10. Agnès MARTIN
5. Stéphanie DERONGS-DUSSART	11. Guy BURETTE
6. Patrice LECOUTEUX	12. Jean-Luc FLEURY
<u>Commissaire Suppléant</u>	
1. Olivier GROUT	7. Patrick BRIAND
2. Corinne LEMAIRE	8. Sabrina LBOUGAULT
3. Jacky DUTHIL	9. Marie-Christine BOUDEVILLE
4. Joël BEAUCOUSIN	10. Valérie DUCHESNE
5. Pascal BERNARD	11. Albert LETAILLEUR
6. Aurélien THROUDE	12. Daniel BAER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Composition des membres des Commissions Communales diverses

- Commission d'appel d'offres : Maire, des Maires délégués et de 2 membres.

<u>MAIRE DELEGUE</u>	<u>MEMBRES COMMUNAUX</u>
Aline BERTOU	Corinne LEMAIRE
Pascal BERNARD	Oliver GROUT
Guy BURETTE	Tony HUMBERT

- Commission des travaux et cimetière : Maires délégués et 1 membre par commune

<u>MAIRE DELEGUE</u>	<u>MEMBRES COMMUNAUX</u>
Aline BERTOU	Richard LAVALLÉE
Pascal BERNARD	Aurélien THROUDE
Guy BURETTE	Dominique LANCIEN

- **Commission des chemins** : 1 membre par commune et 1 ou 2 personnes extérieures

MEMBRES COMMUNAUX	MEMBRES EXTERIEURS
Dominique LANCIEN	François TIGER
Jean-Luc FLEURY	Michel JUNGHAEN
Pascal BERNARD	Fabien D'HERMY

- **Commission de la liste électorale** : 1 membre par commune

MEMBRES COMMUNAUX
Francine BULKAEN
Marie-Christine BOUDEVILLE
Stéphanie DERONGS-DUSSART

- **Commission du patrimoine et de la culture** : 1 membre par commune et 1 ou 2 personnes extérieures

MEMBRES COMMUNAUX	MEMBRES EXTERIEURS
Catherine GARCIA	Marc BÉRI
Dominique LANCIEN	Carlos TORRES RAMOS
Stéphanie DERONGS-DUSSART	

- **Commission des affaires scolaires** : maires délégués et 1 membre par commune

MAIRE DELEGUE	MEMBRES COMMUNAUX
Aline BERTOU	Carole MICHELET
Pascal BERNARD	Aurélien THROUDE
Guy BURETTE	Virginie DUGARD

- **Délégués Correspondants Défense** : 3 membres par communes

BOISEMONT	Virginie DUGARD
CORNY	Marie PLUVIOSE
FRESNE L'ARCHEVÊQUE	Bruno LEMELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Composition de la Commission Communale d'Action Sociale

COMMUNES DELEGUÉES	MEMBRES
BOISEMONT	Francine BULKAEN
	Corinne LEMAIRE
CORNY	Catherine GARCIA
	Marie PLUVIOSE / Pascal BERNARD
FRESNE L'ARCHEVÊQUE	Marie-Christine BOUDEVILLE
	Guy BURETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

SIEGE - Travaux d'enfouissement des réseaux « rue du Saut de la Vache » sur la commune déléguée de Fresne L'Archevêque

La commune déléguée de Fresne l'Archevêque a été retenue par le SIEGE pour l'enfouissement des réseaux « rue du saut de la vache ».

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

En section d'investissement : 21 666.67€

En section de fonctionnement : 7 083.33€

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Demande de subvention au titre des amendes de police pour un plateau surélevé ou un ralentisseur berlinois «rue Georges Lemée» sur la commune déléguée de Boisemont

Dans un souci de sécurité, un plateau surélevé « rue Georges Lemée » va permettre de réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les enfants qui rejoignent l'arrêt de bus.

Pour cela, nous pouvons prétendre à une subvention au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Demande de subvention au titre de la DETR pour les communes déléguées de Corny et de Fresne L'Archevêque

Pour relancer l'économie de notre pays et permettre aux collectivités de faire travailler les entreprises, une enveloppe de 4 millions d'euros a été débloquée au titre de la DETR.

↳ Chauffage

Le mode de chauffage des mairies et des salles des fêtes de Corny et Fresne L'Archevêque sont énergivores, il est nécessaire de les changer et/ou de mettre un complément moins onéreux.

↳ Columbarium

Le cimetière de la commune déléguée de Fresne L'Archevêque ne possède pas de columbarium, il devient nécessaire d'en posséder un.

Pour cela, nous pouvons prétendre à des subventions au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Convention de télétransmission des ACTES soumis au contrôle de légalité

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le déploiement de la transmission des actes des Collectivités territoriales au contrôle de légalité dans le Département de l'Eure ;

Considérant que la transmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs ;

Considérant que les trois communes déléguées utilisent déjà ce dispositif, la commune de Frenelles en Vexin souhaite continuer ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement électronique ;

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la Collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la Collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la Collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus ;

Considérant que dès la signature de cette convention, la Collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature sur la plateforme « ACTES EURE ».

Considérant que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Convention de télétransmission PESV2

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la DGFIP (Direction Générales des Finances Publiques) oblige depuis 2015 la dématérialisation de la comptabilité ;

Considérant que les trois communes déléguées utilisent déjà ce dispositif, la commune de Frenelles en Vexin souhaite continuer ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement électronique ;

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission PESV2, une convention doit être conclue entre la Collectivité et la Préfecture pour l'utilisation de la plateforme « ACTE EURE » ;

Considérant que dès la signature de cette convention, la Collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée la comptabilité sur la plateforme « ACTES EURE » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Dématérialisation des documents liés aux séances des conseils municipaux

Pour faciliter la gestion administrative et la transmission, il est proposé de dématérialiser toutes les convocations, comptes rendus, note de présentation... liés aux conseils municipaux.

En cas de souci, vous pouvez demander l'impression des documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Information diverse :

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 30 juin à 19h00.

Pas de question la séance est levée à 20h05.

Madame Le Maire
Madame Aline BERTOU



Secrétaire de séance
Madame Virginie DUGARD

